

Objektyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **113 (1987)**

Heft 14

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Ville de La Chaux-de-Fonds, Direction des travaux publics	Restructuration du centre ville et aménagement de la place Sans-Nom (100 ans Le Corbusier), CI	Architectes et urbanistes citoyens suisses ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1987	Nouveau 31 août 87 (dès le 13 avril 87)	7/87 p. B 46
Ville de Moutier	Centre de rencontres, de spectacles et de loisirs, CP	Architectes domiciliés depuis le 1 ^{er} janvier 1987 dans les districts de Courtelary, Delémont, Franches-Montagnes, Laufon, Moutier, La Neuveville, Porrentruy et Bienne, ou natifs ou originaires de Moutier	31 août 87 (24 avril 87)	7/87 p. B 46
Commune de Sion	Patinoire couverte (dans le cadre de l'aménagement complet du centre sportif de l'Ancien-Stand), CI	Groupes formés obligat. au moins d'un architecte (registre valaisan ou REG A ou B) et d'un ing. civil (REG B) établis en Valais au 1 ^{er} janvier 1987. Au moins un membre doit être établi sur la commune de Sion	10 sept. 87 (20 mai 87)	
Municipalité de Nyon	Aménagement du secteur «Colline de la Muraz», Nyon, CI	Architectes établis dans le canton de Vaud et reconnus par l'Etat de Vaud au 31 décembre 1986, arch. originaires du canton de Vaud et inscrits au REG A ainsi que dix architectes ou bureaux invités	11 sept. 87 (8 avril 87)	7/87 p. B 46
Conseil d'Etat du canton de Vaud, service des bâtiments	Aménagement de l'îlot Riponne-Tunnel, Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1987 ainsi que sept architectes invités d'autres cantons	5 oct. 87 (dès le 18 mai 87)	13/87 B 94
CFF, PTT et Ville de Lugano	Zone de la gare CFF, CI	Architectes inscrits à l'OTIA, établis dans le canton du Tessin au 1 ^{er} janvier 1986, arch. originaires du Tessin non inscrits à l'OTIA mais aux qualités professionnelles conformes + 13 bureaux invités	9 oct. 87 (30 avril 87)	10/87 p. B 69
FFS, PTT, Città di Lugano TI	Area della stazione FFS a Lugano TI, CI	Aperto ai professionisti che al momento dell'iscrizione al concorso sono iscritti all'Ordine degli Ingegneri e Architetti del Cantone Ticino (OTIA), ramo architettura, con domicilio fiscale dal 1° gennaio 1986 nel Cantone Ticino. Possono inoltre partecipare quegli architetti attinenti del Cantone Ticino che, pur non essendo iscritti all'OTIA perchè domiciliati fuori Cantone, possiedono i requisiti professionali che ne permettono l'iscrizione	9 ottobre 87 (dal 6 aprile al 30 aprile)	
Eternit SA, 8867 Niederurnen	«Une vie nouvelle dans une cité ancienne» - Renouvellement de la cité «Aarepark», Soleure, CI	Architectes établis en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein ainsi que les architectes suisses résidant à l'étranger	23 oct. 87 (dès le 4 juin)	12/87 p. B 86
Commune de Montreux	Gare de Montreux, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 30 juin 1986 et aux architectes vaudois établis hors du canton et répondant aux critères du Conseil d'Etat	26 oct. 87 (15 juin 87)	13/87 B 94

Nouveau dans cette liste

Gemeinde Igis-Landquart GR	Gemeindehaus in Landquart, CP	Architekten, die seit mind. dem 1. Juli 1985 im Kanton Graubünden Wohn- oder Geschäftssitz haben oder heimatberechtigt sind	5. Okt. 87	
----------------------------	-------------------------------	---	------------	--

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt*¹ et la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours nouvellement organisés ou en cours, ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement aux organisateurs des concours.

¹Organe officiel en langue allemande de la SIA, case postale 630, 8021 Zurich.

Carnet des concours

Le canton de Neuchâtel au XXI^e siècle - Concours scolaire d'expression graphique

Pour marquer son 125^e anniversaire, la section neuchâteloise de la SIA organise, avec l'accord du Département cantonal de l'instruction publique, un concours d'expression graphique sur le thème: *Le canton de Neuchâtel au XXI^e siècle*.

Le but en est d'obtenir des œuvres montrant comment les participants envisagent l'avenir de leur canton. Parmi les sujets pouvant être traités, citons:

- individu et société
 - travail et loisirs
 - éducation et formation
 - science et technique
 - urbanisme et environnement
 - transports et communications,
- cette liste n'étant pas exhaustive. Ce concours est ouvert à tous les élèves des écoles publiques (au fait: pourquoi cette restriction? Réd.) de l'enseignement secondaire - degré inférieur (3^e et 4^e année), degré supérieur, écoles

techniques ou professionnelles du canton de Neuchâtel. La participation peut être individuelle ou collective (maximum: 3 participants par groupe).

Toutes les formes d'expression graphique sont les bienvenues: dessin, aquarelle, peinture à l'huile ou acrylique, collage, photomontage, etc.

Les travaux devront obligatoirement être rendus sous forme d'une feuille de format A1 (594 x 841 mm) vertical ou de deux feuilles de format A2 (420 x 594 mm) horizontal.

Le jury, composé de deux ingénieurs de l'industrie, deux ingénieurs civils, deux architectes et un représentant du Département de l'instruction publique, aura rendu son verdict à fin juin. Il avait à attribuer pour les degrés inférieur et supérieur deux premiers prix de 1500 francs, deux deuxième prix de 1000 francs et deux troisième prix de 500 francs.

Ingénieurs et architectes suisses espère pouvoir présenter à ses lecteurs les meilleurs travaux reçus dans le cadre du concours.

Industrie et technique

Première dans une centrale diesel: valorisation des gaz d'échappement

Un moteur diesel deux temps à turbogénérateur à gaz d'échappement a été récemment testé aux usines Sulzer de Winterthur (Suisse). C'est la première fois qu'on applique le nouveau système de valorisation des gaz d'échappement dans une centrale diesel à hautes performances. Il s'agit d'un moteur à crosse Sulzer RTA58 9 cylindres développant une puissance de 14 220 kW (19 340 CV) à 125 tr/min. Son rendement thermique est de 47,9% à pleine puissance. Le turbogénérateur l'élève à 49,4%.

Reposant sur une conception de Brown Boveri, le système η -booster Sulzer récupère l'énergie ex-

cédentaire des gaz d'échappement pour la convertir en électricité. Une fraction des gaz d'échappement du moteur entraîne la turbine accouplée par le biais d'un réducteur planétaire à un alternateur asynchrone.

Cette installation, commandée par les States of Guernsey Electricity Board, est destinée à la centrale électrique de Guernsey (île de la Manche). Le moteur, qui sera mis en service en décembre 1987, entraînera un alternateur de 13,8 MWe/11 kW. L'île de Guernsey dispose déjà de trois puissants groupes de production d'électricité équipés de moteurs diesel fournis en 1979, 1980 et 1982. La consommation de combustible du nouveau groupe sera beaucoup plus faible.

Ce turbogénérateur est la version électrique de la turbine addition-

nelle Sulzer (η -booster) à accouplement mécanique qu'ont adoptée de nombreux moteurs diesel marins. Il fournit jusqu'à 3% de la puissance du moteur, ce qui couvre en fait les besoins d'électricité internes d'une centrale diesel de moyenne puissance et permet ainsi de mieux tirer profit de la vente d'électricité.

A pleine puissance du moteur, le turbogénérateur de Guernsey développera 430 kW. Si le moteur est utilisé pendant 7500 h/an à 80% de puissance, le turbogénérateur produira quelque 2,1 millions de kWh.

Groupe Sulzer
8401 Winterthur
Tél. 052/814070

Les relations entre direction des travaux et entreprises

L'Association valaisanne des entrepreneurs, la SIA valaisanne, l'UTS section Valais et l'Union valaisanne des architectes indépendants ont mis sur pied, pour la première fois le 26 février 1987, un séminaire destiné à analyser les relations entre la direction des travaux et l'entreprise, lors de la réalisation de travaux de construction.

Ce séminaire s'adressait aux chefs d'entreprises et aux cadres supérieurs, ainsi qu'aux représentants de l'administration. Il a réuni plus de 100 personnes avec une proportion de 20% de représentants des maîtres d'ouvrage, de 40% de représentants des mandataires architectes et ingénieurs et de 40% de représentants des entreprises de construction. Ce séminaire était destiné à examiner les problèmes administratifs et techniques liés à la réalisation des travaux de construction. Les thèmes suivants ont été abordés:

- organisation de la direction des travaux et de l'entrepreneur
- procédure d'appels d'offre
- normes et documents de base
- problèmes financiers
- problèmes juridiques
- conduite du chantier
- planification et organisation du chantier
- documents de soumission et d'exécution.

La journée s'est déroulée sous la forme d'un séminaire de participation active, comprenant des exposés introductifs, des tables rondes, des rapports au sujet des tables rondes et, finalement, une discussion générale. Elle a été accueillie avec beaucoup de satisfaction par les participants et a permis, pour la première fois, de réunir autour d'une même table des associations qui poursuivent parfois des buts quelque peu divergents.

Le séminaire a eu l'honneur de recevoir la visite du conseiller d'Etat Bernard Bornet, chef du Département valaisan des travaux publics, et s'est terminé par une très intéressante conférence de M. Sylve Müller, adjoint au chef du Département du génie civil de l'EPFL.

Les installations Ekofisk seront soulevées de 6 m

Le jour J pour l'opération gigantesque visant à surélever le complexe Ekofisk de 6 m a été fixé au 21 juillet de cette année. Le coût de l'opération sera d'environ 660 millions de francs.

L'opération de levage et d'allongement des pieds de la plate-forme vise en partie à compenser la baisse du fond de la mer de 3,6 m, constatée depuis le début de la production de pétrole, et en partie à se protéger de l'affaissement prévu de la couche de craie, située à 3000 m en dessous d'Ekofisk. En surélevant les installations de 6 m, on s'assure la marge de sécurité nécessaire pour pouvoir résister à ce qu'on appelle la « vague de 100 ans ».

Le complexe Ekofisk comprend six plates-formes en acier, d'un poids total de 40 280 tonnes. Les préparatifs pour l'opération de levage ont commencé au printemps 1986. Avec une main-d'œuvre de 1000 personnes, elle doit être terminée en vingt-quatre heures. Elle s'effectuera à l'aide de crics puissants pouvant soulever chacun jusqu'à 700 tonnes. Un ordinateur se chargera de la commande simultanée de tous les crics.

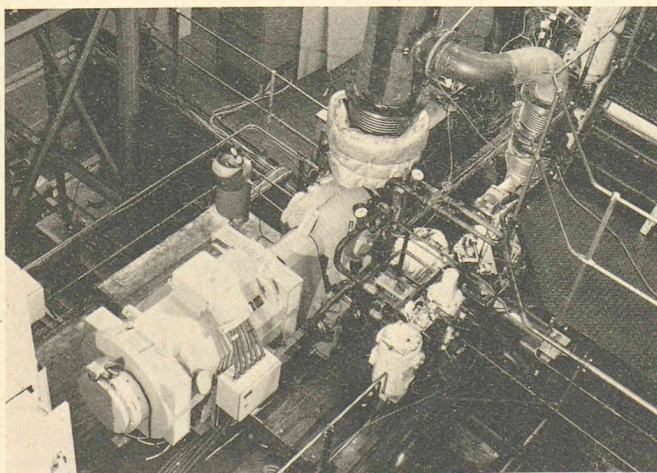
Il y a tout lieu de penser que les acheteurs européens de pétrole et de gaz en provenance de Norvège suivront cette opération avec intérêt. Grâce à un planning très soigné, on espère réduire l'interruption de fonctionnement des installations à vingt-huit jours. La réputation de la Norvège en tant que fournisseur de pétrole et de gaz devrait sortir renforcée de cette opération.

Certificat VSO pour les installations de combustion

Les statistiques suisses sur l'énergie indiquent que l'on dépense deux fois plus d'énergie pour le chauffage à mazout et au gaz que pour le trafic routier. D'autre part, étant donné la sévérité plus grande des valeurs limites imposées aux installations de combustion à l'heure actuelle, les chauffages modernes, même sans purification des effluents gazeux, présentent un rejet de substances nuisibles bien plus faible que celui des autos à catalyseurs - pour autant que brûleurs et moteurs soient parfaitement réglés.

Ces deux constatations font ressortir clairement l'importance primordiale du contrôle des brûleurs, dans le double souci d'une utilisation économique de l'énergie et de la protection de l'air que nous respirons.

Or les prescriptions visant à diminuer les charges polluantes, de même que les organes chargés d'en surveiller l'application varient d'un canton à l'autre. C'est pourquoi l'Association des entreprises suisses de brûleurs à mazout et à gaz (VSO) vient de lancer une campagne destinée à promouvoir le certificat VSO.



Turbogénérateur du système η -booster Sulzer subissant les tests avec le moteur diesel 9RTA58 destiné à l'île de Guernsey.